



SECRETARÍA
DE CULTURA

af
AllianceFrançaise
Querétaro - Mexique

af
AllianceFrançaise
Rouen - Normandie



**CONVENTION DE PARTENARIAT
RELATIVE A LA RESIDENCE CROISEE STREET ART
POUR L'ANNEE 2020**

Entre

L'ALLIANCE FRANÇAISE DE QUERÉTARO au Mexique,
Sise Calle Manuel Tolsa 22, Col. Centro, 76 000 Querétaro, Qro
Représentée par Madame Ma Guadalupe Flores Angeles, Présidente
Ci-après dénommée « **L'Alliance Française de Querétaro** »

Et

LA SECRETARIA DE CULTURA DEL ESTADO DE QUERETARO au Mexique,
Sise Calle José María Arteaga 89, Centro, 76000 Querétaro, Qro
Représentée par Lic. Paulina Aguado Romero, Secretaria de Cultura
Ci-après dénommée « **La Secretaria de Cultura del Estado de Querétaro** »

Et

L'ALLIANCE FRANCAISE DE ROUEN en France
80, boulevard de l'Yser – 76000 Rouen
Représenté par Mr Godron, en sa qualité de Président
Ci-après dénommée « **L'Alliance Française de Rouen** »

Et

LA VILLE DE ROUEN en France,
Hôtel de Ville de Rouen
Place du Général-de-Gaulle
76037 Rouen Cedex 1
Représenté par Monsieur Yvon Robert, en sa qualité de Maire,
Ci-après dénommée « **La Ville de Rouen** »

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

La présente convention a pour objet de définir les modalités de collaboration et d'organisation entre les quatre parties pour le projet de résidence croisée pour l'année 2020, aux conditions précisées ci-dessous.

Article 1. Objet du projet de résidence croisée

Cette résidence croisée de recherche et de production a pour objectif de développer un projet de coopération internationale dans le domaine du street art en 2020, à travers :

- l'accueil d'un artiste mexicain vivant et travaillant à Querétaro sur le territoire de Rouen pour contribuer à la diffusion de ses travaux hors du continent américain,
- l'accueil d'un artiste français vivant et travaillant à Rouen sur le territoire de Querétaro pour contribuer à la diffusion de ses travaux hors du continent européen.

Les artistes accueillis conduiront un travail de recherche à la découverte d'un territoire inconnu, et à la rencontre des acteurs et ressources locales auprès desquelles ils puiseront leur inspiration. Ils poursuivront aussi un travail de recherche personnelle en lien avec la création actuelle.

Article 2. Durée et mise en œuvre

Cette résidence croisée se déroulera sur 3 semaines de résidence sur chaque territoire :

- les 2 premières semaines seront consacrées au travail de recherche et de création et à l'animation d'ateliers de pratiques artistiques au sein de chacune des Alliances Françaises
- la dernière semaine à la production et la réalisation d'une œuvre dans le cadre d'un événement dédié

L'Alliance Française de Querétaro et le Secretaria de Cultura del Estado accueilleront l'artiste français du 10 au 31 août 2020. Son ou ses œuvres seront réalisées et montrées dans le cadre de la 2nde édition de Graffest, Encuentro de Grafica y Arte Urbano.

L'Alliance Française de Rouen et la Ville de Rouen accueilleront l'artiste mexicain au mois de juillet 2020 (les dates précises restent à caler). Son ou ses œuvres seront inscrites dans le cadre de Rouen Impressionnée et plus largement dans la dynamique globale autour de l'art urbain proposée par la Ville de Rouen – www.rouen.fr/streetart

Pour chaque artiste, un appel à candidature sera lancé en février 2020.

Le comité de sélection pour l'artiste mexicain sera composé de 4 membres : 2 de l'Alliance Française de Rouen et 2 de la Direction Culture Jeunesse et Vie Associative de la Ville de Rouen.

Le comité de sélection pour l'artiste français sera composé de 4 membres : 2 de l'Alliance Française de Querétaro et 2 de la Dirección de Educación Artística y Servicios Culturales de la Secretaria de Cultura del Estado de Querétaro.

Pendant leurs séjours, les artistes bénéficient d'un hébergement, d'un lieu de travail et d'un accompagnement régulier prévoyant des points d'étape.

Article 3. Modalités de prise en charge

3.1 Pour l'artiste mexicain

Le Secretaria de Cultura del Estado de Querétaro prend en charge:

- le transport international Querétaro – Rouen,
- les frais de repas,
- la rémunération de l'artiste

L'Alliance Française de Rouen prend en charge :

- l'hébergement,
- la mise à disposition d'un espace de travail incluant une connexion internet,
- le transport interne éventuel dans la ville
- la gestion et les frais liés à l'animation des ateliers à destination de ses élèves

La Ville de Rouen prend en charge :

- les frais de production de la ou des œuvres réalisées dans le cadre de Rouen Impressionnée (achat de la peinture via le prestataire de la Ville de Rouen permettant la réalisation de l'œuvre).

3.2 Pour l'artiste français

La Ville de Rouen prend en charge :

- la rémunération de l'artiste,
- les billets aller-retour Paris – Querétaro,
- les frais de repas.

Cette prise en charge se matérialisera par la passation d'un marché public sans publicité ni mise en concurrence préalable en application de l'article R.2122-3 du code de la commande publique ("Le marché a pour objet la création ou l'acquisition d'une œuvre d'art ou d'une performance artistique unique"). Le coût est estimé à 4.000 €.

L'Alliance Française de Querétaro prend en charge :

- l'hébergement,
- la mise en à disposition d'un espace de travail incluant une connexion internet,
- le transport interne éventuel dans la ville.
- la gestion et les frais liés à l'animation des ateliers à destination de ses élèves

Le Secretaria de Cultura del Estado de Querétaro prend en charge :

- les frais de production des œuvres réalisées dans le cadre du Graffest.

Article 4. Evaluation

Un suivi et un bilan seront établis à l'issue du projet, afin de mesurer les apports artistiques au bénéfice des deux parties.

Article 5. Communication

L'ensemble des partenaires s'engage à faire figurer leurs quatre logos sur tous les supports de communication matériels et immatériels relatifs au projet de résidence croisée.

Dans le cadre de la présentation, en tout autre lieu, des œuvres produites dans le cadre de ce projet de résidence croisée, devra figurer obligatoirement la mention suivante sur tout support de communication (y compris les cartels) : coproduction Ville de Rouen / Secretaria de Cultura

del Estado de Querétaro / Alliance Française de Rouen / Alliance Française de Querétaro,
2020.

Article 6. Litige

Les quatre institutions décident de résoudre de manière cordiale et amicale tout problème qui peut apparaître dans l'interprétation de la présente convention. Dans le cas où il ne serait pas possible de parvenir à un accord, un tribunal international d'arbitrage sera nommé.

Fait en 8 exemplaires (4 en français, 4 en espagnol) à ,
le

**Pour la Secretaria de Cultura
Del Estado de Querétaro
la Secretaria de Cultura**

**Pour l'Alliance Française de Querétaro
La Présidente**

Lic. Paulina AGUADO ROMERO

Ma Guadalupe FLORES ANGELES

Pour la Ville de Rouen

**Pour l'Alliance Française de Rouen
Le/la ...**